## Données télétransmises de l'avis d'arrêt de travail à l'Assurance Maladie

rass	ıré(e)
numéro d'immatriculation: 1 0 2 0 4 3 8 5 1 nom et prénom: MORGO NIELS adresse où le malade peut être visité (si différente de votre adresse d'imp frade Ric Chaple code postal: Rich ville: Sacch Accorde postal: Rich Code patiment: escalier: étage: a il L'occord préolable de votre coisse est OBUSATOIRE si cette adresse se situe hors de	n° téléphone : 06 95 d422 of opartement : code d'accès à la résidence :
l'arrêt prescrit fait-il suite à un accident causé par un tiers ? situation professionnelle : salarié(e)	oui □ date : non 🗷
MESSAGE A L'ATTENTION DE L'EMPLOYEUR : dès réception de ce afin de permettre à l'organisme de calculer les indemnités journal	volet, merci d'établir l'attestation de salaire dans le meilleur délai ères de votre salarié(e).
l'em	loyeur
adresse: Para Teannalagaqua d n° téléphone: du 46.92.75.00 e.mail:	S.A. Fontaires Chemin des France 38190 BORNIN
ie, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : 1	
et prescrit un arrêt de travail jusqu'au	
sorties sans restriction : non 🗵	on 🗌 ui 🔲 à partir du :
• et prescrit un temps partiel / travail aménagé pour raison	nédicale du : au :
sans rapport 🗆 en rapport 🗀 avec un accident o	u travail, maladie professionnelle date AT/MP :
Identification du praticien (nom et prénom) RAU JULIEN Identifiant : 10003137394	Date : 08/09/2023
identifiant: 1000313/394	Signature :
	formatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, voirs disposed d'un droit d'accès et

- Vous êtes salarié(e): Votre médecin vous remet cet exemplaire que vous devez adresser à votre employeur.
   Faites parvenir à votre caisse, dès que possible, l'attestation de salaire établie par votre employeur.
- Vous êtes sans emploi : Votre médecin vous remet cet exemplaire que vous devez adresser au POLE EMPLOI.
- Vous exercez une profession indépendante : Votre médecin vous remet cet exemplaire à titre d'information.

IMPORTANT: Quelle que soit votre situation, n'oubliez pas :

- de respecter les heures de présence à domicile (de 9 à 11 heures et de 14 à 16 heures), sauf en cas de sorties autorisées sans restriction d'horaire ou à l'occasion d'un temps partiel pour raison médicale,
- de demander un accord à votre organisme d'assurance maladie, avant votre départ, si vous deviez quitter votre département de résidence,
- de vous rendre aux convocations qui vous seront éventuellement adressées par le service du contrôle médical,
- · de vous abstenir de toute activité non autorisée.

<u>ATTENTION</u>: En dehors des cas prévus par la réglementation, la prolongation d'un arrêt de travail doit être prescrite par le médecin prescripteur de l'arrêt initial ou le médecin traitant. Cas particulier en cas d'arrêt suite au décès d'un enfant ou d'une personne à charge de moins de 25 ans : dans les 13 semaines suivant le décès, aucun délai de carence ne sera appliqué pour le premier arrêt de travail.

Pour plus d'informations : www.ameli.fr/arret-de-travail ou scannez le QR Code

